Image not found or type unknown

Servitude pour branchement reseau

Par **capallou**, le **03/04/2008** à **13:28**

Bonjour
Voila je suis proprietaire d'une parcelle qui etait agricole et elle vient de passer dans le POS,donc maintenant je voudrai la viabiliser pour construire.
Pour me raccorder aux resaux d'eau,electrique etc je dois traverser 2 parcelles de particuliers pour pouvoir atteindre la voirie et la il n'y a aucune servitude.
La seule servitude qui existe se trouve a l'opposee de la parcelle et n'est qu'une servitude de passage pour se rendre aux differentes proprietees.
Si je souhaite traverser mes 2 voisins pour faire les raccordements c'est tout simplement une question de proximite et donc de cout.
Je voudrai savoir si mes 2 voisins peuvent m'interdire de traverser leur propriete pour effectuer les raccordements,et ensuite puis je passer par la servitude existante sans accord prealable.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés